

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CF850

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 61

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« de la date que ces dispositions précisent » ;

les mots :

« du 1^{er} janvier 2022 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.